

Le treize octobre deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de LE BIGNON DU MAINE s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis BELLAY, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 5 octobre 2016

Présents : Jean-Louis BELLAY - Bertrand LANDELLE - Marie-Laure HARDY - Laurent RAGUIN – Nicole ROMARIE - Mickaël DUCHEMIN – Michelle BOUE - Constance THIREAU - Gilbert DELLIÈRE – Sébastien MONSIMER

Secrétaire de séance : Sébastien MONSIMER

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) non excusé(s) : Louis MAHE

Assistait également : Odile HEUVELINNE Adjoint administratif

Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal de la séance du 1^{er} septembre 2016
- Prime de fin d'année
- Lézardes cantine : choix d'un expert
- Rapport d'activités du syndicat du bassin de la Vaige : année 2015
- Rapport sur la qualité du service public de l'eau potable : année 2015
- Convention RPI : participation financière 2015/2016
- Salle des fêtes : choix d'un acousticien
- Budget commune : décision modificative n°1
- Lotissement Le Tertre 1 : vente parcelle Mayenne Habitat
- Questions et informations diverses

1. Approbation du compte rendu de la séance du 1^{er} septembre 2016

M. Le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance dernière. Il est approuvé à l'unanimité.

2. Prime de fin d'année

DCM n°2016-027

Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, décide de fixer le montant de la prime annuelle à 939.24 € net pour un agent à temps complet. Celle-ci sera réduite proportionnellement au temps de travail de chaque agent et sera versée en novembre.

3. Fissures cantine : choix d'un expert

DCM n°2016-028

M. Le Maire indique que des fissures devenues des lézardes sont survenues dans la maçonnerie du réfectoire. La construction date de 2010. M. Pascal SCHEFFER Expert de la Mutuelle des architectes français n'a jamais transmis le rapport réalisé en mai 2015. Les différents recommandés transmis depuis cette date n'ont pas permis d'obtenir le rapport d'expertise. M. Le Maire propose de faire appel à M. Daniel AUBERT Expert près de la cour d'appel d'Angers et des tribunaux afin de connaître l'origine des dommages pour actionner l'assurance du primo-responsable, qu'il nous indique les travaux propres pour remédier aux désordres et évaluer le coût de ceux-ci. Le montant de sa mission s'élève à 1 500 € ajouté des divers frais d'études exécutés par un bureau d'études et autres frais annexes de débours et de missions complémentaires au prix de 75 € l'heure. La dépense sera imputée à l'article 6226.

Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents inhérents à cette affaire.

4. Rapport d'activités du syndicat du bassin de la Vaige année 2015

DCM n°2016-029

Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, valide le rapport d'activités et le compte administratif du syndicat du Bassin de la Vaige de l'année 2015.

5. Rapport sur la qualité du service public de l'eau potable : année 2015

DCM n°2016-030

Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, valide le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable année 2015.

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2016

6. Convention RPI : participation financière 2015/2016

DCM n°2016-031

Suite à la délibération du 3 septembre 2015 qui précisait les modalités du calcul de notre participation intégrant les charges depuis la rentrée 2014 des nouvelles activités périscolaires (NAP), M. Le Maire propose de verser une participation de 3 968,55 € à la commune de Maisoncelles du Maine.

Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, décide de verser la participation indiquée ci-dessus.

7. Salle des fêtes : choix d'un acousticien

DCM n°2016-032

Afin de trouver une solution pour diminuer le bruit à l'intérieur de la salle des fêtes lors des locations, M. Le Maire propose l'intervention d'un acousticien pour la réalisation d'un diagnostic de l'existant, les dispositions à mettre en œuvre afin d'améliorer l'acoustique et un descriptif pour la consultation des entreprises. M. Le Maire propose les devis de 3 bureaux d'études :

- Société dbacoustic d'Angers pour un montant de 1 750 € HT soit 2 100 € TTC
- Société ITAC de Nantes pour un montant de 2 900 € HT soit 3 480 € TTC
- Société Yves HERNOT de Bruz pour un montant de 1 300,00 € HT soit 1 560 € TTC

Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, retient le bureau d'études Yves HERNOT le mieux disant et autorise M. Le Maire à signer le devis et les pièces inhérentes au dossier. La dépense sera imputée à l'article 2031.

8. Budget commune : décision modificative n°1

DCM n°2016-033

Afin de régler la dépense pour l'intervention dans la salle des fêtes d'un acousticien, M. Le Maire propose de prendre une décision modificative

Décision modificative n°1 budget commune

Section d'investissement	Dépenses
21/2135 Installations générales	- 2 500,00 €
20/2031 Frais d'études	+ 2 500,00 €
total	0,00 €

9. Lotissement Le Tertre 1 : vente parcelle Mayenne Habitat

DCM n°2016-034

M. Le Maire propose la vente de la parcelle n°7 d'une surface de 777m² du lotissement Le Tertre 1 à Mayenne Habitat pour la construction de 2 logements locatifs.

Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, donne son accord de principe pour la vente de la parcelle 7.

10. Compte rendu des commissions communales

✚ **Commission voirie** : la peinture au niveau des passages piétons, des STOP, de l'emplacement handicapé dans le bourg a été réalisée.

11. Agenda

- ✚ Cérémonie commémorative du 11 novembre le dimanche 6 novembre à Villiers Charlemagne
- ✚ Réunion de conseil municipal le jeudi 1^{er} décembre 2016
- ✚ Décorations de Noël dans le bourg par les enfants le mercredi 30 novembre 2016
- ✚ Mise en lumière du bourg à 20 heures le mercredi 7 décembre 2016
- ✚ Vœux à la salle des fêtes le vendredi 6 janvier 2017

12. Questions et informations diverses

- ✚ Le secrétariat de la mairie sera ouvert le mardi matin au lieu du mercredi matin à compter du 1^{er} janvier 2017.
- ✚ Les documents suivants de la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez ont été présentés : le rapport annuel d'activités 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, le rapport annuel d'activités 2015 du SPANC, les délibérations déchets et SPANC.

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2016

Page ____

✚ M. Bertrand LANDELLE a présenté le bilan d'activités du conseil départemental sur le revenu de solidarité active.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 h 30.

Le Maire
Jean Louis BELLAY